AR Prefecture
082-218201127-20250710-CM20250710_08-DE
Reçu le 16/07/2025

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DIX JUILLET (10/07/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 18

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 12

Mme Stéphanie GAYET (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 3

M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE – PETITE ENFANCE – AED/AESH

08 – 10 juillet 2025

8. Création d'un Accueil Jeunes (14 – 17 ans) et documents afférents (Projet Pédagogique, convention SDJES, Règlement intérieur)

Rapporteur : Monsieur Soufiane ACHCHTOUI

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

082-218201127-20250710-CM20250710_08-DE
Reçu le 16/07/2025

Considérant que la création de l'Accueil Jeunes répond à un besoin identifié de la jeunesse moissagaise.

Considérant que l'Accueil Jeunes s'inscrit dans la continuité des structures d'accueil de mineurs déjà existantes sur Moissac.

Considérant que le projet éducatif de la ville, le projet pédagogique de l'Accueil Jeunes, le règlement intérieur de l'Accueil Jeunes ont été présentés à la commission « affaires scolaires » le 28 mai 2025.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au conseil municipal d'acter la création de l'Accueil Jeunes, d'adopter son projet pédagogique et son règlement intérieur, et de signer la convention partenariale avec le SDJES.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la création de l'Accueil Jeunes, son projet pédagogique et son règlement intérieur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec le SDJES

Pour copie conforme
Moissac, le 15 juillet 2025

Le Maire,

MAIRIE DE MOISSAC 82200 TARN-ET-GARONNE

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :